



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 07 septembre 2015
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 05/2015

ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION 2016
--

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 17 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2016.

2. PROPOSITION

La Municipalité, dans sa séance du 07 septembre 2015 a décidé d'augmenter les impôts de 5 points. En effet, au vu des décisions prises au sujet de l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad il est indispensable de se donner les moyens de financer nos engagements.

La proposition est donc de passer le point d'impôt de 69 à 74 points.

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 06 octobre 2015

- Vu** le préavis N° 05/2015
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2016 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 07 septembre 2015 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 06 octobre 2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Claire-Lise Blum Buri Janick Lenoir



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'ROUGEMONT' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top and a banner below it with the words 'L'UNION FAIT LA FORCE'. The seal is surrounded by a decorative border.

Déléguée municipale :

- Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic